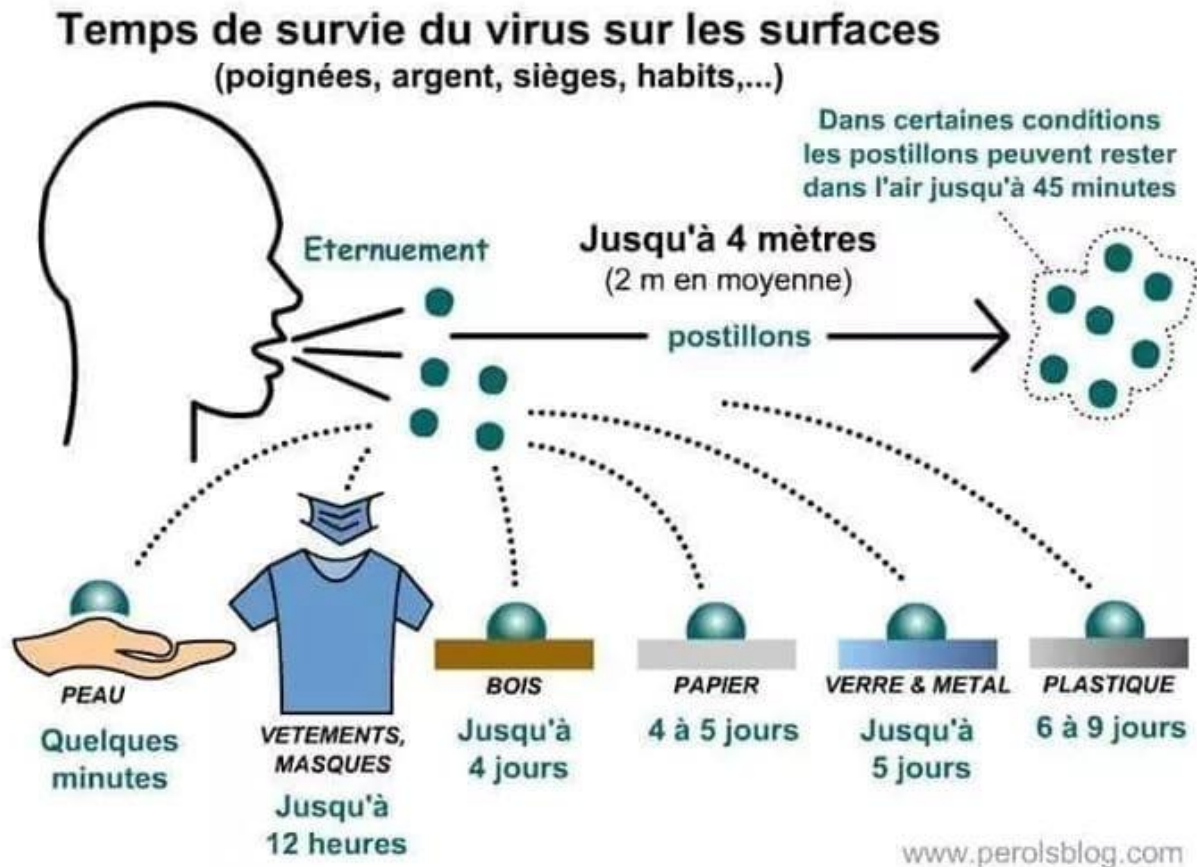


CORONAVIRUS et DROIT DE RETRAIT

En consultant le site www.persolsblog.coronavirus, les membre RP du CHSCT ont trouvé ce schéma qui doit nous servir de guide file.



Pour préparer notre réunion, il convient de détailler notre activité.

Le déchargement du courrier nous demande de déplacer des ROLLS.

La Surface métallique des ROLLS peut véhiculer le CORONAVIRUS pendant 5 jours.

Il convient DONC de définir une procédure de manutention en sécurité (à minima gants + tenue de protection jetable)

Le transfert des bacs :

Les bacs en plastique peuvent véhiculer le coronavirus. Nous devons les vider et les stocker à l'extérieur soit pendant plusieurs jours, soit en les dépolluants.

Phase de tri :

Les lettres peuvent véhiculer le coronavirus. Soit le courrier est stocké 4 à 5 jours avant de le trier, soit le tri se fait avec des gants et une tenue jetable + solution hydro alcoolique quant l'agent enlèvera ces gants pour aller aux toilettes (par exemple).

Les caisses qui seront emmenées en tournée doivent être désinfectées au préalable.

Dans le centre courrier, il convient de respecter à minima, une distance au-delà de un mètre qui semble être une distance insuffisante ? Nous vous laissons la définir.

Pour la tournée des agents du courrier, le coronavirus peut être présent :

- ♦ sur la boîte aux lettres du client,
- ♦ sur les boîtes aux lettres à relever,
- ♦ sur les bacs récupérer en entreprise,
- ♦ sur les poignées de porte d'immeuble, d'entreprise, etc....

A ce titre, pour faire de la prévention, il convient de fournir une boîte de gant jetable à chaque agent, une solution hydro alcoolique, et quid des vêtements des agents portés pendant la tournée qui peuvent toucher des surfaces infectées.

Il convient également de se reporter au décret sur le COVID 19 qui indique que seuls les déplacements insusceptibles d'être différés sont autorisés. Qu'en est-il de la livraison du courrier ? Nous devons définir seulement ce qui est impératif à être livré et oublier le reste.

Par la même, nous n'avons pas autorisation de nous déplacer pour un CHSCT, nous devons le faire par réunion téléphonique.

Tous ces éléments sont une base pour notre réunion téléphonique de demain.

Est-il possible que chacun prépare ces commentaires et arguments avant la réunion ?

Dans l'attente, nous estimons au vu des éléments précédents que TOUS les agents du centre courrier ne sont pas suffisamment protégés compte tenu de l'absence de mesure minimale (gants, tenue jetable, solution hydro alcoolique)

Nous vous demandons d'appliquer le principe de précaution, c'est-à-dire, de suspendre l'activité tant que vous n'avez pas les moyens de protection.